



LE POULS DU SIIIAL-CSQ

SOMMAIRE

- ✓ Mot de la Présidente 1
- ✓ La FSQ-CSQ : nos membres et la population à cœur 2
- ✓ Fardeau de tâche au module Mère-Enfant-Famille (MEF) 3
- ✓ Ancienneté, années de service et années d'expérience 4



Le Syndicat des infirmières,
inhalothérapeutes et
infirmières auxiliaires de Laval (CSQ)



- ✉ directiongenerale@siiial.com
- 🌐 www.siiial.com
- ☎ (450) 686-6871
- ☎ (450) 686-6012



Mot de la présidente

Déjà le mois de décembre. Plus que quelques jours avant Noël... L'automne est passé en coup de vent, sans que l'on s'en rende compte tellement nous étions occupés à prodiguer des soins, à offrir des services dans un contexte, cette année encore, de compressions budgétaires et de réorganisations.

Au SIIIAL-CSQ, nous connaissons les conditions de travail dans lesquelles vous évoluez quotidiennement, et celles-ci sont au cœur de nos préoccupations. Nous savons que, comme infirmières, inhalothérapeutes ou infirmières auxiliaires, vous n'hésitez pas à vous investir dans votre travail, souvent au détriment de votre propre bien-être. Parce que les gens dont vous avez la responsabilité est votre priorité, vous vous investissez toujours un peu plus sans jamais baisser les bras.

Même si les problèmes vécus par les membres peuvent parfois se ressembler, **il existe certaines particularités et des enjeux professionnels propres à chaque titre d'emploi et aux différents secteurs d'activité.**

Depuis de nombreuses années, les commissions professionnelles et les comités de secteur ont été créés afin de mieux comprendre les réalités liées à chaque profession, mais aussi à chaque secteur d'activités : hôpital, CLSC et CHLSD. Ces séances sont inscrites dans nos statuts et nous en faisons une priorité.

Animées par un membre du conseil d'administration du SIIIAL-CSQ, elles sont le lieu d'échanges et l'occasion de partager les difficultés auxquelles les personnes font face. Les problématiques soulevées sont rapidement dirigées vers les bons intervenants pour être traitées adéquatement. Au besoin, nous intervenons auprès de l'employeur, nous dénonçons des situations intolérables, quand nous ne les anticipons pas avant qu'elles ne le deviennent.

Pour le SIIIAL-CSQ, il ne fait aucun doute que, si nous voulons continuer de défendre nos conditions de travail, si nous voulons continuer à favoriser le développement de nos professions, une connaissance approfondie du terrain est nécessaire. **Ces commissions professionnelles et ces comités de secteur sont des exemples concrets de la présence terrain du SIIIAL-CSQ, de notre proximité avec tous nos membres.** Ces rencontres nous permettent d'obtenir de précieuses informations sur votre réalité au travail.

Je profite de l'occasion pour vous souhaiter à toutes et à tous un très joyeux temps des fêtes. De plus, je vous invite à vous joindre à nous lors des repas de Noël qui seront offerts dans tous les sites pour toutes les infirmières, inhalothérapeutes et infirmières auxiliaires.

Isabelle Dumaine
Présidente du SIIIAL-CSQ





La FSQ-CSQ : nos membres et la population à cœur

La Fédération de la Santé du Québec (FSQ) est une organisation syndicale riche de ses valeurs de solidarité, de proximité et de persévérance. Notre convention collective en est la preuve avec les gains significatifs réalisés lors de la dernière négociation.



Des gains significatifs

Nous avons défendu avec succès les priorités de nos membres, plus précisément le ratio professionnel/patient et la stabilité des infirmières, infirmières auxiliaires et inhalothérapeutes contre la volonté de la partie patronale d'imposer plus de flexibilité et de mobilité.

Ces victoires sont importantes pour la défense des conditions de travail de nos membres et leur assurer un climat de travail viable. De plus, elles influencent également la qualité des soins prodigués aux patients. Ces luttes profitent donc à l'ensemble de la société.

La défense des membres et des patients

Nos revendications touchant les ratios, la stabilité des équipes de travail et nos dénonciations portant sur le fardeau de tâche, le manque de ressources, l'épuisement professionnel ne sont pas le fruit du hasard. Nous parlons au nom de nos membres mais également au nom des personnes qui nous sont chères, que nous entendons, soignons, accompagnons à des moments de leur vie où elles sont vulnérables.

Ces travailleuses et travailleurs : la grande richesse de notre réseau public

La FSQ est fière de représenter des infirmières, infirmières auxiliaires et inhalothérapeutes, ces professionnelles de la santé avec du cœur et de belles valeurs. Elles constituent la plus grande richesse de notre réseau public de santé et de services sociaux.

Nos membres assurent des services importants à la population ! En ce sens, la FSQ souhaite améliorer les conditions de travail de ses membres en même temps que protéger le réseau public de la santé et des services sociaux pour que les patients et la population reçoivent des soins et des services de qualité.

La FSQ, plus forte, unie !

Voilà des mots qui nous ressemblent, qui nous rassemblent.

Solidairement,

Claire Montour

Claire Montour, présidente
Fédération de la Santé du Québec (FSQ-CSQ)





Fardeau de tâche au module Mère-Enfant-Famille (MEF)

La surcharge de travail est omniprésente au MEF et on en sent bien l'impact sur les équipes de travail. Les infirmières et les infirmières auxiliaires sont à bout de souffle. Elles vivent de l'épuisement et de la détresse. Elles nous lancent un cri d'alarme.



Alors que les discours politique et patronal clament de poursuivre et d'optimiser les soins de qualité à la population, nos membres exercent dans des conditions de plus en plus difficiles tout en s'efforçant de sauvegarder précieusement les soins sécuritaires aux patients.

Le SIIIAL-CSQ s'est penché activement sur le dossier et a débuté une enquête pour ce secteur. Il fallait colliger différentes informations afin de cerner l'ensemble des problématiques vécues et élaborer un plan d'action.

C'est dans ce contexte et en soutien à la démarche entreprise par le SIIIAL-CSQ, qu'une déléguée a été libérée.

Depuis, le SIIIAL-CSQ a déployé de multiples actions :

- ✓ Rencontres des salariées
- ✓ Dépôt d'un grief sur le fardeau de tâche
- ✓ Demande d'accès à l'information auprès de l'employeur, essentielle à notre enquête
- ✓ Manifestation le 9 novembre 2016 devant l'Hôpital de la Cité-de-la-Santé
- ✓ Lettre d'appui aux infirmières et aux infirmières auxiliaires du MEF qui a récolté près de 400 signatures et qui a été présentée à Mme Caroline Barbir, PDG au CISSS de Laval
- ✓ Représentations au conseil d'administration du CISSS de Laval du 24 novembre avec la participation de plusieurs salariées du MEF
- ✓ Rencontres avec l'employeur
- ✓ Soutien de la FSQ et de la CSQ

À ce jour, les travaux se poursuivent et cet exercice pourrait bien s'étendre à d'autres secteurs où des problématiques semblables sont vécues.

Manon Lachance, infirmière
Déléguée libérée en soutien à l'équipe
des relations du travail du SIIIAL-CSQ





Ancienneté, années de service et années d'expérience

L'ancienneté, les années de service et les années d'expérience : trois notions distinctes qui affectent des droits différents dans la convention collective, mais qui peuvent facilement être mélangées et porter à confusion.



Années de service, ce qu'il faut retenir

La date utilisée pour le calcul des années de service est la date de votre embauche. Vos années de service ne s'accumulent pas en fonction de vos journées travaillées. Le calcul se fait donc à partir de la date d'embauche, sans interruption de votre lien d'emploi. Elles servent particulièrement à déterminer le quantum de congé annuel auquel vous avez droit. *Ex. : 21 et 22 ans de service au 30 avril : 23 jours ouvrables.* De plus, il est prévu au dernier alinéa de l'article 36.03 que la personne salariée embauchée à compter du 14 mai 2006 qui n'a pas quitté le réseau de la santé et des services sociaux depuis plus d'un (1) an se voit reconnaître toutes les années de service accumulées dans un autre établissement du réseau de la santé et des services sociaux aux fins de **déterminer son quantum de congé annuel seulement.**

Les années de service servent également à obtenir certains droits, comme le congé sans solde pour motif personnel – après une année de service dans l'établissement – et le congé pour enseignement.

Années d'expérience

Les années d'expérience servent essentiellement au calcul de l'avancement dans l'échelle salariale d'un titre d'emploi depuis l'embauche et selon l'expérience acquise dans ce titre d'emploi. *Ex. : Pour une personne salariée à temps complet : à chaque fois qu'elle complète une année d'expérience, elle est portée à un échelon supérieur, à sa date anniversaire d'embauche.* Cependant, certaines exceptions s'appliquent : par exemple, une personne qui bénéficie du régime à traitement différé ou d'un congé sans solde n'accumule pas d'années d'expérience durant ces absences. La personne salariée à temps partiel accumule un certain pourcentage par journée travaillée. Il est important de savoir que ni l'une ni l'autre ne peut avancer plus d'un échelon par année.

Ancienneté

L'ancienneté se calcule depuis la dernière date d'entrée en service de la personne salariée. Une personne salariée à temps complet accumulera normalement 365 jours d'ancienneté par année (certaines exceptions peuvent s'appliquer lors d'absences). La personne salariée à temps partiel accumule 1,4 jour par journée régulière travaillée (le temps supplémentaire est exclu) et par jour de congé annuel pris. C'est pour compenser l'accumulation d'ancienneté dont les personnes à temps complet bénéficient lors d'un congé férié, que les personnes à temps partiel accumulent 1,4 jour d'ancienneté par période comptable (13 périodes par année), ce qui correspond au nombre de congés fériés. L'ancienneté sert, entre autres, à l'obtention d'un poste, au choix du congé annuel, à la supplantation, aux assignations de courte et longue durée, etc.

Pierre-Marc Boivin, conseiller aux relations du travail